

La lettre de Gaëtan GORCE, votre sénateur

N°3 - Janvier 2012



Quoi de neuf dans le PLF 2012 ?

Edito de Gaëtan GORCE

Voilà maintenant plus d'un trimestre que je vous représente au Sénat.

Ces semaines ont été bien occupées et, pour tout dire, passionnantes. J'ai quitté une assemblée, l'Assemblée Nationale, où mon statut d'opposant m'empêchait d'agir, pour en rejoindre une autre, le Sénat, où l'initiative est permanente.

Même si nous n'avons pas le dernier mot, nous nous sommes efforcés, je crois, de faire bouger les choses comme nous nous y étions engagés, qu'il s'agisse de la coopération intercommunale, du conseiller territorial, ou de la péréquation. Nous avons fait, me semble-t-il, la démonstration que le Sénat restait une assemblée utile, qui débat peut-être loin des media, mais aussi avec plus de sérénité et de recul sur les sujets essentiels pour l'avenir de notre pays.

J'éprouve en tout cas une grande fierté à m'y exprimer en votre nom, fidèle à mes convictions, mais libre dans mes paroles comme dans mes votes.

Gaëtan Gorce

❖ Le FPIC

Le Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce fonds est chargé de **prélever et de redistribuer au sein du bloc communal 150 millions d'euros en 2012**, montant qui augmentera au fil des années. À compter de 2016, les ressources du fonds seront fixes, à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre.

Plus d'informations et la liste des communautés de communes et des communes nivernaises concernées sur mon blog

❖ Évolution de la DSU et de la DSR

La définition du potentiel financier des collectivités est modifiée à partir de 2012, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Il a donc été prévu une garantie de sortie en « sifflet » en cas de perte d'éligibilité de la commune à la DSU, qui percevra, à titre de garantie pour 2012, 90% du montant perçu en 2011.

Le même dispositif est créé en cas de perte d'éligibilité de la commune à la 1^{ère} et 2^{ème} fraction de la DSR.

Plus d'informations sur mon blog

La majorité sénatoriale dénonce le désengagement de l'État des dotations de péréquation. Dans un contexte de gel aggravé des dotations, l'augmentation des dotations de péréquation se fait au détriment des autres composantes de la Dotation globale de fonctionnement, qui diminueront au total de 240 M€. Ce que les collectivités gagnent d'un côté, elles le perdent de l'autre...

Quelles relations entre la commune et les édifices de cultes ?

Le Conseil d'État a rendu récemment plusieurs avis concernant les rapports entre les communes et les édifices de culte situés sur leur territoire. Il en ressort les points suivants :

- toute collectivité locale peut financer des dépenses d'entretien et de conservation des édifices servant à l'exercice d'un culte dont elle est propriétaire ;
- toute collectivité locale peut accorder des concours aux associations culturelles pour des travaux de réparation d'édifices culturels (places de stationnement, éclairages, etc).

Il suffit à la commune de remplir les conditions suivantes :

- la décision prise doit résulter d'un intérêt public local sans lien avec l'exercice du culte ;
- la décision doit respecter les principes de neutralité et d'égalité à l'égard des cultes (il vaut mieux passer une convention pour en faire la démonstration) ;
- la décision doit exclure toute libéralité au culte.

INVITATION

Je vous invite à participer au débat contradictoire mené par **Yves KRATTINGER**, Sénateur de la Haute-Saône, Vice-Président de la délégation Sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, qui aura lieu le 16 février à 19h à la salle de la Chaussade à Cosne Cours sur Loire
autour de la question de l'avenir de nos territoires.

MES PRISES DE PAROLE AU SÉNAT

- ❖ le 12 janvier, pour demander au Gouvernement de garantir une campagne présidentielle « propre », lors de l'examen du projet de loi organique relatif au remboursement des dépenses de la campagne présidentielle dont je suis le rapporteur (vidéo disponible sur mon blog).
- ❖ le 12 janvier, pour défendre mes amendements à ce projet de loi organique pour : élargir les modalités de saisine de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et du Financement des Partis (CNCCFP), proposer un nouveau mode de calcul du remboursement des frais engagés pour la campagne présidentielle, rappeler l'interdiction d'utiliser les avantages procurés par un mandat dans une campagne électorale.
- ❖ le 23 janvier, contre la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides reconnus par la loi.

MES VISITES SÉNATORIALES

- ❖ à La Charité pour inaugurer le cloître entièrement rénové et célébrer les dix ans de travaux engagés dans le prieuré, le 10 décembre
- ❖ à Royaumont, pour défendre la labellisation de la Cité du Mot de La Charité en Centre Culturel de Rencontre, le 6 janvier
- ❖ à Donzy, pour les vœux de la municipalité, le 6 janvier
- ❖ à Guérigny pour remettre des fanions et des rubans de préparation militaire marine, le 7 janvier
- ❖ à Saint-Loup pour les vœux de la municipalité, le 7 janvier
- ❖ à Annecy pour présenter et dédicacer mon livre, *l'Avenir d'une idée*, le 10 janvier
- ❖ à Clamecy pour visiter, avec le Maire, Claudine Boisorieux, la Maison citoyenne et l'entreprise Jacquet, le 13 janvier
- ❖ à Talon pour rencontrer la municipalité et évoquer de nombreux sujets comme la LGV, l'intercommunalité ou encore les éoliennes, le 13 janvier
- ❖ à Varzy pour les vœux de la municipalité, le 13 janvier
- ❖ à Château-Chinon pour les vœux du Sous-Préfet, le 20 janvier
- ❖ à Fourchambault pour l'inauguration de l'EPHAD, le 21 janvier

MES INTERVENTIONS

- ❖ auprès du Ministre de la Culture et de la Communication, pour demander le maintien de la subvention habituellement accordée à Radio Flotteurs FM, dont le siège est à Clamecy.
- ❖ auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie pour soutenir les entrepreneurs du bâtiment qui s'inquiètent des conséquences néfastes sur leur trésorerie de la réduction des délais de paiement.
- ❖ auprès de la Directrice Régionale des trains Corail Intercités, pour lui demander des explications sur les difficultés récurrentes que rencontrent les usagers de la ligne Paris-Nevers.
- ❖ pour rechercher un repreneur à la station service de Moulins-Engilbert.

Contacts

Permanence – 9 rue Saint Jacques 58200 Cosne sur Loire
Tel : 03.86.26.91.99 – Fax : 03.86.26.16.13.91 – Mail : gorce.gaetan@wanadoo.fr
Sénat – 15 rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06
Tel : 01.42.34.37.67 – Fax : 01.42.34.41.91 – Mail : g.gorce@senat.fr

Informations

Blog : www.gorce.typepad.fr – Facebook : Gaetan Gorce – Twitter : GGorce

À noter : le questionnaire des États Généraux de la démocratie locale est en ligne !

La consultation des élus locaux organisée par le Sénat dans le cadre des États généraux de la démocratie locale a commencé.

Vous avez jusqu'au 22 février pour répondre au questionnaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/democratie-territoriale.html>

Seules 30 minutes sont nécessaires pour faire entendre votre voix !

Élection à la CNIL

J'ai été élu, par la Commission des Lois du Sénat, membre de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La CNIL est une autorité administrative indépendante, chargée de veiller à la protection des données personnelles. À ce titre, elle joue un rôle d'alerte et de conseil, veillant à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Débat public sur la LGV

Nous devons être tous solidaires pour faire en sorte que le TGV passe à Nevers et permette ainsi la desserte de l'ensemble de la Nièvre. Deux tracés le permettent : Ouest ou Médian.

Ce dernier est le seul qui permette, ce que m'a confirmé R.F.F, le raccordement de la ligne actuelle Gien-Cosne-Nevers-Centre. Ce tracé est donc le seul qui puisse garantir à la fois le maintien des Corails Intercités et la modernisation de la ligne concernée qui risque autrement d'être laissée de côté.